

Administration du pétrole—Loi

J'aimerais aussi répondre au député qui m'a demandé de fixer un chiffre objectif. Il me semble que ce serait la façon la plus rapide d'enlever toute finalité aux négociations si j'avais un prix auquel tout le monde pourrait s'attaquer. Il me semble qu'une façon bien meilleure de procéder, dans le cadre de ces négociations, est de leur parler d'un éventail de chiffres pour cette année et les années suivantes, et d'une sorte d'échelle de hausses de prix qui répondrait à un moment aux objectifs des provinces productrices, comme la Saskatchewan et l'Alberta, tout en tenant compte des préoccupations de toutes les autres provinces qui sont essentiellement consommatrices, qu'il s'agisse de ces deux provinces ou d'importateurs étrangers.

Il paraît—et c'est une question que j'aimerais faire approfondir davantage—qu'on a dit à la conférence ainsi qu'ici que les travaux d'exploration ont diminué. Ce n'est pas exact. Un premier chiffre donné à titre d'essai pour 1974 indique qu'ils ont augmenté d'environ 90 millions, et on s'attend à ce que ce chiffre grimpe encore. Je me fonde sur le fonctionnement des lois fiscales actuelles et les répercussions sur une entreprise donnée. Si elle renonce au refuge fiscal offert par le dernier budget et que, par exemple, elle augmente ses dividendes, ce serait alors une mesure désincitante mais, comme je l'ai dit à la conférence, si nous découvrons qu'on a préféré abandonner le Canada pour aller explorer ailleurs ou se consacrer à d'autres utilisations à l'étranger, nous recourrons alors effectivement à des moyens législatifs pour y remédier.

En ce qui concerne le rapport sur le gaz naturel, j'ai dit au cours de mes remarques que le gouvernement avait pris l'initiative, de concert avec la commission de demander un rapport à cet égard, en vertu de l'article 11A du règlement. Un rapport a été produit l'année dernière au sujet de la hausse des prix puis sur la part du lion qu'on s'est taillée dans la vente à l'étranger du gaz en faisant passer les prix—je parle là du contrat Transcanada—de 38 cents les milles pieds cubes, le prix-frontière, à \$1 à compter du 1^{er} janvier dernier. Nous avons un nouveau rapport, rédigé en conformité de l'article 11A du règlement, que nous rendons également public en temps voulu—je le présente maintenant au cabinet. Ce rapport prévoit, je le répète, une hausse importante des prix si bien qu'en moins d'un an nous aurons assisté à une hausse très importante des prix à l'exportation.

L'argument apporté par le député, et parfois aussi par d'autres, c'est que nous devons étaler les hausses et nous montrer raisonnables à l'égard de nos concitoyens, mais non à l'égard de nos clients de l'étranger. Ce n'est peut-être pas exactement l'argument du député, mais laissez-moi vous dire qu'on prétend parfois que nous devons ménager nos concitoyens et que nous pouvons nous rattraper sur les consommateurs étrangers en leur demandant n'importe quel prix. Même si nous pouvons espérer faire monter les prix pendant un certain temps, j'estime qu'il ne serait pas sage de...

M. Symes: Vous le faites bien pour le pétrole.

M. Macdonald (Rosedale): Oui, nous le faisons pour le pétrole. Ce sont des denrées achetées de mois en mois, et le client doit accepter les prix en vigueur d'un mois à l'autre, alors que les contrats pour le gaz sont à long terme et il a été convenu que des consultations auraient lieu avant

[M. Macdonald (Rosedale).]

qu'on instaure une autre hausse. J'estime qu'il est de bonne guerre que le gouvernement fédéral et les Canadiens obtiennent un bon prix des clients de l'étranger, mais cela ne doit pas causer à ces derniers des difficultés excessives. Même si la situation actuelle nous donne l'avantage sur nos clients américains, il ne faut pas oublier qu'à l'avenir la situation pourrait être renversée et que nous pourrions leur demander de nous accorder le même genre de faveur et, en pareil cas, il vaut mieux observer la règle d'or non seulement pour une question de principe, mais aussi pour une question d'ordre pratique.

Pour ce qui est du rapport sur le gaz naturel par opposition au rapport 11A, le rapport sur la disponibilité des approvisionnements, le député n'ignore pas que les derniers témoignages ne datent que de quelques semaines; l'Office procède à la rédaction du rapport et en remplit les tableaux. Il sera naturellement traduit et je le rendrai public, comme j'ai rendu public le rapport sur les ressources pétrolières, dès qu'il pourra matériellement être déposé à la Chambre.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser une question au ministre avant qu'il ne se rasseye. Je tiens à tirer au clair ce qu'il a dit. Si j'ai bien compris, le ministre a déclaré qu'il ne s'était pas engagé à augmenter le prix du pétrole brut fin juin. Le ministre veut-il dire que si les provinces et le gouvernement fédéral ne trouvent pas un terrain d'entente, le gouvernement fédéral ne pourra pas, en vertu de l'article 2 de la loi sur l'administration du pétrole, fixer alors le prix et laisser la question en suspens? Devons-nous en conclure que le taux de \$6.50 sera maintenu?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, ce tarif serait vraisemblablement maintenu. Si l'Alberta et la Saskatchewan ne font pas alors en sorte d'augmenter le prix, le gouvernement canadien ne fera certes rien en ce sens, surtout si l'on poursuit les discussions susceptibles de déboucher sur un échelonnement de l'augmentation sur une période plus longue. J'essaierai d'écarter l'idée que nous sommes obligés bon gré mal gré d'augmenter le prix le 1^{er} juillet si en réalité les discussions en cours peuvent déboucher sur un accord de ce genre. Il ne serait manifestement raisonnable d'augmenter le prix pour une simple considération de date. Je pense que l'une des meilleures façons d'essayer de parvenir à un accord à cet égard serait peut-être d'envisager une hausse de prix étalée sur un certain nombre d'années et peut-être un maintien du prix actuel pour 1975. Il m'est impossible pour l'instant de dire quel sera le prix et quelle sera l'issue de ces discussions.

● (1650)

M. Symes: Madame le président, puis-je poser au ministre une question qui découle des observations qu'il a faites plus tôt. Il a déclaré que, si le prix du pétrole augmente et que le gouvernement découvre que les sociétés pétrolières n'affectent pas à la prospection une partie des recettes provenant de l'augmentation, il prendrait les mesures nécessaires pour les forcer à le faire. S'agit-il de la politique du gouvernement et veut-il dire que cette condition, soit que les sociétés pétrolières devront dépenser un certain pourcentage des augmentations de prix pour la prospection et l'exploitation, s'appliquera à toute augmentation de prix? Dans ce cas, quel sera ce pourcentage?